

Versailles, le 8 novembre 2021

La Rectrice de l'Académie de Versailles,

à

Mesdames et messieurs les principaux des collèges publics et privés sous contrat
s/c de mesdames et messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale

Division d'appui et conseil aux établissements et aux services

Affaire suivie par :
Christine WEILL IA-IPR
Catherine GUFFLET IA-IPR
Tel : 01 30 83 40 43
DACES 3
Sébastien LECLERE
Fabrice IMIOLA

Courriel : periscolaire.daces3@ac-versailles.fr
Tel : 01.30.83 44 37

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

A	DSDEN	ESPE	
A	78	Universités et IUT	
A	91	Gds. Etab. Sup	
A	92	CANOPE	
A	95	CIEP	
	Circonscriptions	CIO	
	78	CNED	
	91	CREPS	
	92	CROUS	
	95	DDCS	
	Inspection 2nd degré	78	
	Divisions et Services, CT et CM	91	
		92	
	Lycées	95	
	78	DRONISEP	
	91	INS HEA	
	92	INJEP	
	95	SIEC	
A	Collèges	UNSS	
	78	Représentants des Personnels, 1 ^{er} deg	
	91		
	92		78
	95		91
	Écoles	92	
	78	95	
	91	Représentants des Personnels, 2nd deg	
	92		
	95		Associations de parents d'élèves académiques
A	Collèges privés	78	
	Lycées privés	91	
	MELH	92	
	LYCEE MILITAIRE	95	
	EREA		
	ERPD		

Objet : Olympiades de mathématiques – Classes de quatrième

Les Olympiades académiques de mathématiques de quatrième sont organisées, cette année, pour la seizième fois. Elles ont pris en 2013 le nom de **Concours René Merckhoffer. J'invite l'ensemble des collèges à encourager la participation de leurs élèves.** Des partenaires fidèles sont engagés à nos côtés et nous permettent de doter généreusement les lauréats lors d'une cérémonie. Les Olympiades de mathématiques sont un moment important de la vie de l'académie.

1. Nature du concours

Le concours est ouvert à tous les collégiens scolarisés en classe de quatrième dans les collèges de l'académie. L'épreuve comporte quatre exercices, dont les énoncés sont composés en commun par les jurys constitués au sein de la petite vingtaine d'académies partenaires. Sans être particulièrement difficiles, ces exercices, qui font appel aux notions classiques des programmes du collège, peuvent être présentés de façon « ouverte », laisser l'initiative aux candidats, s'éloigner de formes anciennes d'évaluation. Leur résolution exige quoi qu'il en soit la capacité de **faire et de rédiger des raisonnements.**

2. Inscription des candidats

Sous la responsabilité du chef d'établissement est établie dans chaque collège public et dans chaque collège privé sous contrat de l'académie la liste des candidats recensés par les professeurs. Les chefs d'établissement veilleront à ce que l'information ait été donnée dans toutes les classes de quatrième.

Chaque candidat est identifié par le numéro U.A.I. (ex R.N.E.) de l'établissement (ou à défaut le nom de l'établissement et la commune) suivi d'un numéro d'ordre.

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexe 0 p.
Total 2 p.

Cette liste sera close au plus tard le 28 janvier 2022. Elle est conservée par l'établissement. Parallèlement, il convient de procéder **avant le 28 janvier 2022** à l'inscription de l'établissement aux olympiades de mathématiques, **en se connectant sur le lien suivant :**

<https://edu-sondage.ac-versailles.fr/index.php/224471?lang=fr>

3. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve a lieu le mardi 29 mars 2022, de 14 heures à 16 heures (un décalage est possible pour tenir compte des contraintes horaires propres à l'établissement).

Elle se déroule dans chacun des établissements ayant déclaré avoir inscrit des candidats, et sous la surveillance du personnel de l'établissement. **Il est demandé aux établissements d'inscrire dès maintenant la journée du 29 mars 2022 à leur agenda, de manière à éviter toute concurrence avec d'autres travaux ou des activités périscolaires.** Il n'y aura pas de convocation. Un rappel sera transmis aux élèves en temps utile par les professeurs. **Il convient de veiller à organiser un travail rigoureusement personnel, dans un cadre serein et spacieux.** Des consignes de sécurité particulières pourront être données dans ce domaine, en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Les calculatrices sont autorisées ainsi que le matériel usuel de géométrie, la colle et les ciseaux.

4. Transmission des copies - palmarès

Le matériel de composition devrait parvenir aux établissements une semaine avant l'épreuve. Une fois l'épreuve passée, les copies rédigées seront envoyées dans les plus brefs délais au rectorat, d'où elles repartiront vers les correcteurs constituant le jury académique, qui établira le palmarès. Chaque participant recevra un compte-rendu de son travail.

5. Informations complémentaires

Il est prévu que les sujets tiennent compte de la nouvelle rédaction des programmes (B.O. n°30 du 26 juillet 2018) et des « attendus de fin d'année » publiés au B.O. du 22 mai 2019. Les établissements peuvent naturellement organiser des ateliers de préparation à la compétition. Ils trouveront des exemples sur le site académique de mathématiques : <http://euler.ac-versailles.fr>, rubrique Olympiades.

Les questions éventuelles peuvent être adressées aux IA-IPR de mathématiques et à la DACES 3.

Pour la rectrice et par délégation

Le secrétaire général

Signé : Benoît Verschaeve